

# UTILISER UN PGI (CEGID) EN ÉCONOMIE GESTION

## LOIODICE – FICHES DE TRAVAIL ET ANNEXES

SOMMAIRE	
<b>Utiliser un PGI (CEGID) en économie gestion Loiodice – fiches de travail et annexes</b>	<b>1</b>
<b>Fiches de travail</b>	<b>2</b>
<i>Mission 1 : préparation du progiciel</i>	2
<i>Mission 2 : dossier de l'entreprise</i>	2
<i>Mission 3 : utilisation du progiciel</i>	2
<i>Mission 4 : gestion des immobilisations</i>	2
<i>Mission 5 : opérations de contrôle</i>	2
<b>Annexes</b>	<b>3</b>
<i>Annexe 1 : fiche d'identité de l'entreprise</i>	3
<i>Annexe 2 : processus de production</i>	3
<i>Annexe 3 : répartition des tâches</i>	5
<i>Annexe 4 : groupes d'utilisateurs, utilisateurs et droits</i>	5
<i>Annexe 5 : balance au 01/01/2009</i>	6
<i>Annexe 6 : extrait du plan comptable de l'entreprise</i>	6
<i>Annexe 7 : extrait de la liste des fournisseurs</i>	7
<i>Annexe 8 : extrait de la liste des articles produits</i>	7
<i>Annexe 9 : famille comptable et comptes utilisés</i>	8
<i>Annexe 10 : autres documents</i>	8
<i>Annexe 11 : opérations du mois de janvier 2009</i>	8
<i>Annexe 12 : amortissements par composants, procédure cegid</i>	10
<i>Annexe 13 : extrait de la liste des immobilisations</i>	11

Rappel :  
le travail sur chaque base est partagé entre trois utilisateurs.

## Fiches de travail

### ***Mission 1 : préparation du progiciel***

Afin de pouvoir utiliser le progiciel dans un contexte multiutilisateurs, il est important de procéder à un certain nombre de tâches préalables permettant de préparer le progiciel (Cf. contexte et annexe 3 et annexe 4).

1. Créer les différents utilisateurs manquants.
2. Mettre en place la gestion des droits sur le groupe gestion.

### ***Mission 2 : dossier de l'entreprise***

1. Lancer le progiciel à partir de l' « accueil entreprises » puis vérifier le paramétrage notamment au niveau des coordonnées de l'entreprise (à partir de l'annexe 1).
2. Visualiser la balance de départ (Cf. journal de reprise comptable et annexe 5).
3. Vérifier le paramétrage des comptes manquants, des familles comptables et des comptes utilisés puis saisir le RIB du Crédit Agricole (à partir des annexes 6 et 9).
4. Créer la fiche fournisseur manquante (à partir de l'annexe 7) ainsi que la fiche article manquante (à partir de l'annexe 8).
5. La pose doit être clairement distinguée sur la facturation. Créer cette prestation de service (prestation à distinguer au moment de la création de l'article).

### ***Mission 3 : utilisation du progiciel***

1. En respectant les différentes dates, enregistrer les opérations courantes du mois de janvier 2009 à partir notamment de l'annexe 12 dans l'application de comptabilité ou de gestion commerciale.
2. Enregistrer les différentes opérations du mois de janvier 2009.
3. L'entreprise a régulièrement recours aux services D'ADECCO. A ce titre il paraît judicieux de créer un guide de saisie à partir de la facture présentée en annexe 11.

### ***Mission 4 : gestion des immobilisations***

1. Dans Servantissimmo, à partir de l'annexe 13, créer la fiche immobilisation de l'ordinateur portable puis éditer la fiche immobilisation.
2. Concernant la toiture et l'étanchéité, on souhaite procéder à un enregistrement en composants. Pour cela, vous pourrez vous aider du mode opératoire de l'annexe 12.
3. Procéder au calcul des dotations aux amortissements pour l'exercice 2009.

### ***Mission 5 : opérations de contrôle***

1. Vérifier que les opérations de janvier sont bien enregistrées en comptabilité.
2. Éditer les documents de synthèse au 31/01/2009.

## Annexes

### **Annexe 1 : fiche d'identité de l'entreprise**

- Raison sociale : LOIODICE
- Objet social : Miroitier vitrier spécialiste de la menuiserie, des vitrages, stores, films solaires et volets
- Forme juridique : SARL
- Capital social : 15 244,90 EUROS
- Nombre d'associés : 3
- Siège social : 111, cours Jean JAURES 38130 Echirolles
- Tel : 04.76.23.10.62
- Fax : 04.76.40.79.82
- Site internet : <http://www.loiodice-echirolles.com/>
- Code APE : 454 H
- SIRET : 070500293 00025
- RCS : GRENOBLE 70 b 29
- La société a opté pour les débits

### **Annexe 2 : processus de production**

#### **➤ Client Particulier**

- Le client prend contact directement avec l'entreprise. Il peut être également démarché par l'entreprise.
- Le commercial se rend chez le client : il prend les cotes et les mesures, établit un cahier des charges avec le client.
- Un dossier est constitué pour chaque affaire : portant le numéro de l'affaire et le nom du chantier : celui comportera un double de tous les documents commerciaux et administratifs relatifs à ce dossier.
- De retour dans les locaux : il établit un devis détaillé qu'il envoie au client.
- Lorsque le client accepte le devis il envoie un « bon pour accord » avec un chèque d'acompte de 30 %.
- Les dossiers techniques sont transmis au bureau d'étude qui reprend contact avec le client : un relevé de cotes définitif est réalisé, des plans sont établis le cas échéant, une date de pose approximative est définie avec le client.
- Le bureau d'étude réalise le plan d'approvisionnement, de production, et de pose.
- Les commandes sont lancées auprès des différents fournisseurs (par le bureau d'étude).
- Les fiches de fabrication sont transmises à l'atelier qui produit les différents éléments à la réception des matières (inclus dans le planning de fabrication et ensuite dans le planning pose). Une fiche d'heure de production réelle est transmise à la fin au bureau d'étude.
- Une fois la production des éléments réalisée, le responsable du bureau d'études prend contact avec le client pour définir une date définitive de pose.
- Une équipe de pose se rend chez le client pour réaliser la pose.
- Un suivi du chantier (par le bureau d'étude) est réalisé une fois les éléments posés : en cas de besoin spécifiques (définitions de cotes ou de raccords non définis préalablement..).

#### Réception des travaux

- Une facture est envoyée au client avec le solde à régler à réception de facture.

NB : si les conditions fiscales sont réunies les travaux réalisés peuvent faire l'objet de l'application d'une TVA réduite (5,5%).

### ⇒ **Client entreprises ou collectivités publiques**

La société consulte régulièrement les avis d'appel d'offre publics à la concurrence ainsi que les appels d'offre privés.

Dans le cas d'un avis d'appel offre traditionnel, la procédure est la suivante :

- La société commande un dossier d'appel d'offre auprès du tireur (société chargée de « tirer » les plans des projets soumis à appel d'offre) de plan afin de répondre à cet appel d'offre.
- Elle renvoie sous pli son offre conformément au cahier des charges de l'appel d'offre et dans les délais impartis.
- Ouverture des plis : est attribué le lot considéré (ou offre rejetée si une autre entreprise est « mieux disante »).
- Convocations multiples et variées : sont mises en place des réunions de chantier, sont établis des plans de réservation (plans qui serviront de base à la réalisation du lot par l'entreprise). Ces documents sont transmis à l'architecte, au maître d'œuvre et au chef de chantier.
- En parallèle, Le bureau d'études réalise le plan d'approvisionnement, de production, et de pose (idem particuliers).
- Il doit y avoir ensuite accord du bureau de contrôle, du maître d'œuvre pour les plans de réservation... Une fois l'accord obtenu, on peut lancer les approvisionnements.
- La facturation est réalisée en fin de chaque mois au pourcentage de l'avancement.

Fin du chantier :

- Opération préalable à la réception OPR : liste de réserve établie. Ces réserves doivent être levées (ensemble de réserves émises par le maître d'œuvre concernant le lot considéré qui peuvent bloquer la réception du chantier donc du paiement) ; une fois ces réserves levées, on procède à l'établissement du DGD (décompte général définitif), du DOE (dossier des ouvrages exécutés), du DIUOE : dossier intervention ultérieur des ouvrages exécutés,
- La facturation définitive est réalisée : on déduit les situations déjà réglées, on retire « la Garantie de parfait achèvement » (retenue de 5 % du montant total des travaux qui sera versée à l'entreprise au bout d'un an en l'absence de malfaçons).
- Les conditions de règlements diffèrent selon qu'il s'agit d'une collectivité locale ou organisme public : délai légal de règlement de 45 jours ; ou d'entreprises privées (le délai est négocié lors de la signature du contrat).

### Annexe 3 : répartition des tâches

OPERATIONS	Bureau d'étude Atelier	Gestion	Administrateur société
Paramétrage du logiciel	Création et mise à jour des fiches clients Création des fiches articles Création des affaires	Gestion du plan comptable Création et gestion des fiches immobilisation	Création des groupes utilisateurs Création des utilisateurs Affectation des droits aux groupes utilisateurs
Opérations commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prospection et création des fiches clients</li> <li>Réalisation des devis clients</li> <li>Réalisation du planning de production et passation des commandes</li> <li>Réception des commandes par l'atelier qui vérifie la conformité par rapport à la commande</li> <li>Fabrication et pose des éléments chez le client (établissement d'une fiche d'heure de fabrication)</li> </ul>	Réception de la facture fournisseur, règlement des factures. Demande d'avoir en cas de différence entre le BL et le BC Edition et envoi de la facture au client. Enregistrement du règlement client	
Opérations comptables		Enregistrements courants	
Servantissimo	Demande de prix auprès des fournisseurs potentiels Choix des immobilisations	Commande de l'immobilisation Négociations avec les banques pour le financement.	

### Annexe 4 : groupes d'utilisateurs, utilisateurs et droits

Groupes d'utilisateurs	BUREAU D'ETUDES		GESTION		ADMINISTRATEUR
Utilisateurs	M. DeTullio T	M. Bozon	Mme de Tullio C	Mlle Pommard	Mme de Tullio C

Les membres du bureau d'études doivent avoir accès à la partie Gestion commerciale pour ce qui est des achats et des devis mais en aucun cas ils ne doivent avoir accès à la partie comptable. Les membres de l'équipe de gestion doivent être en mesure de gérer les paramètres de la base de données ainsi que les paramètres comptables.

**NB : Un utilisateur ne peut appartenir qu'à un seul groupe.**

CODE	NOM	LOGIN	MOT DE PASSE	GROUPE
DET	DETULLIOT	DETULLIOT	123456	BUREAU D'ETUDE
DEC	DETULLIOC	DETULLIOC	123456	ADMINISTRATION <sup>1</sup>
BOZ	BOZON	BOZON	123456	BUREAU D'ETUDE
POM	POMMARD	POMMARD	123456	GESTION

<sup>1</sup> Lui donner tous les rôles (mettre en surbrillance tous les rôles (pour les autres utilisateurs ne leur affecter que le rôle correspondant à leur groupe).

**Annexe 5 : balance au 01/01/2009**

101300	Capital		15 244,90
106100	Réserve légale		1 524,49
106800	Autres réserves		36 000,00
164000	Emprunts auprès des étabts de crédit		73 322,20
207000	Fonds Commercial	4 573,47	
215400	Matériel Industriel	109 546,00	
218100	AAI divers	145 000,45	
218200	Matériel de transport	67 310,67	
218300	Mat de bureau et info	24 986,00	
281540	Amort Matériel Industriel		90 747,00
281810	Amort AAI divers		78 094,58
281820	Amort Matériel de transport		36 827,10
281830	Amort Mat de bureau et info		20 356,00
310000	Stock mat prem et fournit	32 356,00	
335000	Travaux en cours	18 560,00	
401100	Fournisseurs		166 657,00
411000	Clients	133 645,00	
416000	Clients douteux	24 645,00	
421000	Rémunérations dues au pers		16 524,67
431000	Sécurité sociale		12 637,78
437200	Caisse de retraite ouvriers		12 487,45
437300	ASSEDIC		1 428,43
445510	Taxe sur la CA à décaisser		3 527,00
445662	Taxe sur le CA déductible 19,6%	7 183,75	
445711	Taxe sur le CA collectée 19,6%		40 564,00
445712	Taxe sur le CA collectée 5,5%		18 784,00
512100	Banque BNP	12 532,88	
512200	Banque Crédit Agricole	36 784,78	
514000	Chèques postaux	5 436,65	
531100	Caisse	2 165,95	
		624 726,60	624 726,60

**Annexe 6 : extrait du plan comptable de l'entreprise**

NUMERO	INTITULE
601100	Achat de vitrages
601200	Achat aluminium
601300	Achat PVC
601400	Achat Tôlerie
604100	Achat d'études
613000	Location
615300	Locations véhicules
615400	Locations nacelles échafaudages
...	
701100	Ventes taux 19,6%
701200	Ventes taux 5,5%
701710	Ventes négoce
706100	Prestation de services - POSE

## **Annexe 7 : extrait de la liste des fournisseurs**

### **Fournisseur de vitrage**

**SOVEDIYS SNC** 523, rue Emile Zola 73 491 LA RAVOIRE CEDEX

Conditions de règlement : 60 jours fin de mois par LCR magnétique.

Ce fournisseur envoie une facture récapitulative en fin de chaque mois.

### **Fournisseur d'aluminium**

**SCHUCO INTERNATIONAL** 4 rte St Hubert 78610 LE PERRY EN YVELINES

Conditions de règlement : 60 jours fin de mois par LCR magnétique.

Ce fournisseur envoie une facture récapitulative en fin de chaque mois.

Ce fournisseur nous approvisionne aussi en PVC

**GLAVERBEL SNC** 86, rue Emile Romanet BP 34 Centr'alp 38340 VOREPPE

Conditions de règlement : 60 jours fin de mois le 15 par LCR magnétique.

### **Fournisseur PVC**

**SCHUCO INTERNATIONAL.**

### **Fournisseur tôlerie**

**VERCELLINO (SA)** 10 rue Pascal BP 4 38140 IZEAUX

Conditions de règlement : 60 jours fin de mois le 30 par LCR magnétique.

### **Agences de travail temporaire**

**ADECCO CHANTIERS BTP** 87 rue Mallifaud 38100 GRENOBLE

Conditions de règlement 30 jours à réception de la facture

**VEDIORBIS BTP** 33 r Déportés 11 Novembre 43 38100 GRENOBLE

Conditions de règlement 60 jours fin de mois le 30 par LCR

### **Location de nacelles et échafaudages**

**LOC'NACELLE** 21 r Denis Papin ZI des Iles 38800 LE PONT DE CLAIX

Conditions de règlement 30 jours fin le 10

## **Annexe 8 : extrait de la liste des articles produits**

<b>Référence Article</b>	<b>Libellé Article</b>	<b>Prix de vente HT</b>	<b>Temps de Pose (heures)</b>	<b>Coût Pose</b>
AWS601	Française 2 vantaux en saillie	1 348,17 €	8	256,00 €
BYD500	Oscillo-battant 1 vantail en saillie	784,46 €	5	160,00 €
RS50NA	Châssis composé	1 814,06 €	8	256,00 €
RS28TR	Coulissant 2 vantaux 2 rails	2 308,70 €	8	256,00 €
BYA324	Oscillo-battant 1 vantail en saillie	1 268,48 €	5	160,00 €
AFR211	Fixe	237,52 €	2	64,00 €
FW50ER	Façade	12 696,41 €	50	1 600,00 €
VB768R	Volet battant	748,96 €	4	128,00 €
VB755S	Volet battant bois	494,79 €	4	128,00 €
AWS991	Soufflet en saillie	491,38 €	4	128,00 €
RS607V	Porte d'entrée 2 vantaux	1 072,16 €	4	128,00 €

*Le temps de pose est indicatif, il convient de gérer la pose comme un article prestation.*

## Annexe 9 : famille comptable et comptes utilisés

FAMILLE COMPTABLE	Code	Compte d'achat	Compte de vente
Vitrage	VIT	601100	
Aluminium	ALU	601200	
PVC	PVC	601300	
Tôlerie	TOL	601400	
Etudes	ETU	604100	
Location	LOC	613000	
Locations véhicules	LOV	615300	
Locations nacelles échafaudages	LON	615400	
Pose	POS		706100
Ventes taux normal	VTN		701100
Ventes taux réduit	VTR		701200
Ventes négoce	VNG		701710

## Annexe 10 : autres documents

⇒ RIB CRÉDIT AGRICOLE

c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	Domiciliation
13135	00081	04041686883	06	CA SUD RHONE ALPES
<b>IBAN : FR76 1313 5000 8004 0416 8677 114</b> <b>BIC : C A P A F R P P 3 1 3</b>				
<b>CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES</b> <b>36 avenue du 8 mai 1945</b> <b>38130 ECHIROLLES</b> <b>TEL : 08 10 00 22 30</b>			<i>Intitulé du compte</i> <b>LOIODICE</b> <b>111, COURS JEAN JAURES</b> <b>38130 ECHIROLLES</b>	

## Annexe 11 : opérations du mois de janvier 2009

### 2 janvier :

- Devis au client Bontoux : celui-ci veut faire changer les fenêtres de son logement : le devis lui est remis le jour même (les mesures ont été prises lors de la visite courant (décembre). Celui donne son accord et verse l'acompte (soit 30 % du devis ) par chèque.

Son devis comporte deux châssis RS50NA et deux coulissants RS28TR.  
La pose de ces éléments est estimée à 4 heures.

Coordonnées :

M. BONTOUX Jérôme, 11 rue de la Chartreuse 38800 Pont de Claix,  
tel fixe : 04 76 36 50 15, [jerome.bontoux@laposte.net](mailto:jerome.bontoux@laposte.net), mobile : 06 10 75 19 20,  
Compte auxiliaire : 41100450

- Commande à SHUCO d'aluminium.  
Cette commande concerne 2 profils d'aluminium.  
Montant HT de la facture : 214,02 €.



- Commande à SOVEDIYS du vitrage.  
Le montant total du vitrage commandé est de 1 615,45 € HT.  
Une remise de 5 % est accordée par SOVEDIYS.

**7 janvier :**

- Réception de la facture l'agence de travail temporaire ADECCO pour le chantier Lausenaz terminé début 2009.

ADECCO CHANTIERS BTP 87 rue Mallifaud 38100 GRENOBLE		DOIT
Facture n° 24680 Le 05/01/2009		LOIODICE 111, cours Jean JAURES 38130 Echirolles
Chantier Lausenaz		10 500,00
TOTAL H.T.		10 500,00
TVA taux normal		2 058,00
Net à payer		12 558,00
<i>Règlement 30 jours à réception de la facture</i>		

**8 janvier :**

- Réception de l'aluminium commandé le 2 janvier.

**9 janvier :**

- Commande à SCHUCO de PVC.  
La commande porte sur l'aluminium nécessaire à la fabrication des produits destinés au client Bontoux.  
Montant total de la commande : 1 215,54 € HT.
- Réservation d'une nacelle en vue de la pose des fenêtres chez Bontoux, celle-ci sera acheminée par Loc'Nacelles directement sur le chantier. La location de la nacelle est facturée 450 € HT.

**10 janvier**

- Suite à une panne de l'ordinateur portable du technico-commercial, il a fallu remplacer d'urgence celui-ci. La durée d'utilisation estimée est de deux ans.

PC Expert 12 rue de l'ERP 38 000 Grenoble		DOIT
Facture n° 76543 Le 15/01/2009		LOIODICE 111, cours Jean JAURES 38130 Echirolles
Ordinateur portable HP EliteBook8530p		1 100,00
Paramétrage et transfert des logiciels et données		400,00
TOTAL H.T.		1 500,00
TVA taux normal		294,00
Net à payer		1 794,00
<i>Règlement comptant par chèque</i>		

**13 janvier :**

- Réception du PVC commandé le 9 janvier et mise en fabrication des produits destinés au client Bontoux.

**20 janvier :**

- L'installation chez le client Bontoux est à présent terminée, on procède à la facturation conforme au devis. On lui facture également la location de la nacelle.

**31 janvier :**

- Réception de la facture de l'aluminium et du PVC commandé courant janvier à SCHUCO International.
- Par ailleurs, l'entreprise a fait réaliser des travaux d'étanchéité et de protection de la toiture du bâtiment dont elle est locataire. L'entreprise a reçu la facture le 20 janvier mais a dû consulter l'expert comptable afin d'obtenir des précisions sur l'enregistrement de cette immobilisation. Ces travaux doivent être enregistrés dans le compte 2181-3 installations générales, agencements, aménagements – toiture. La durée prévue de ces aménagements est de 8 ans pour l'étanchéité et de 4 ans pour la protection de la toiture. Le total H.T de la facture du fournisseur est de 10 208 € dont 4 573,47 pour l'étanchéité.

## ***Annexe 12 : amortissements par composants, procédure cegid***

### **Étape 1 : CRÉATION DES IMMOBILISATIONS**

- Créer une première immobilisation par le biais des fiches d'immobilisation en donnant le montant et les durées d'amortissement (économique et fiscal),
- Créer une seconde immobilisation avec la même procédure

### **Étape 2 : REGROUPEMENT DES IMMOBILISATIONS**

- MODULE CRC 2002-10 / PASSAGE AUX NORMES / GESTION DES COMPOSANTS / AFFECTATION AUX COMPOSANTS
- Sélectionner vos deux immobilisations précédents : se positionner sur la 1ère puis barre d'espace, se positionner sur la seconde puis barre d'espace.
- Valider avec le double V vert
- Saisir 001 s'il s'agit de votre première immobilisation décomposée
- Puis valider et confirmer

### **Étape 3 : VISUALISATION DES COMPOSANTS**

- MODULE CRC 2002-10 / PASSAGE AUX NORMES / GESTION DES COMPOSANTS / VISUALISATION DES COMPOSANTS
- La liste de vos composants apparaît et vous pouvez consulter le tableau "global d'amortissement" ou les tableaux par composants.

*Remarque* : Pour le composant principal, qui devient coché dans la fiche d'immobilisation après le traitement pour l'une des immobilisations, il est conseillé de créer en premier l'immobilisation qui a la plus forte valeur.

Pour les deux composants, sur la fiche immobilisation, après traitement, la case "gestion des composants" est cochée.

**Annexe 13 : extrait de la liste des immobilisations**

Code immo	Date entrée	Intitulé	Valeur d'actif	Amortissements pratiqués sur la période				Amortiss. cumulés	Valeur résiduelle	Plan d'amortissement
				Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total			
<b>207000</b>										
FCO01	01/01/1970	Fonds de commerce	4 573,47 €						4 573,47 €	
<b>2154000</b>										
PON01	01/01/1987	Pont roulant	8 168,20 €					8 168,20 €	0,00 €	D 10 ANS
MRE01	10/12/2004	Machine rectiligne	23 364,34 €		3 365,58 €		3 365,58 €	19 998,76 €	3 365,58 €	D 6 ANS
COM01	01/11/1986	Compresseur	5 826,60 €					5 826,60 €	0,00 €	D 5 ANS
OUT01	15/12/1989	Outillage	3 168,79 €					3 168,79 €	0,00 €	L 5 ANS
ECH01	31/03/2000	Echelles	2 637,37 €	217,57 €			217,57 €	2 637,37 €	0,00 €	L 3 ANS
<b>2181000</b>										
AGE01	01/01/1978	Agencement Siège	25 573,04 €					25 573,04 €	0,00 €	L 15 ANS
<b>2182000</b>										
EXP01	20/06/2002	Renault Express	7 271,92 €				0,00 €	7 271,92 €	0,00 €	L 4 ANS
BOX01	14/12/2004	Peugeot Boxer	13 949,24 €	3 322,63 €			3 322,63 €	13 949,24 €	0,00 €	L 4 ANS
<b>2183000</b>										
MOB01	01/01/1978	Mobilier	2 163,39 €				0,00 €	2 163,39 €	0,00 €	L 10 ANS
INF01	30/06/2004	Matériel informatique	2 530,65 €	314,58 €			314,58 €	2 530,65 €	0,00 €	L 4 ANS
<b>2750000</b>										
CAU01	01/01/1979	Cautions EDF	386,00 €						386,00 €	